Démarche participative

Voici pourquoi l'obligation d'avoir une carte de la Ville de Longueuil est désavantageuse pour notre groupe:

Notre dojo regroupe historiquement de 15 à 24 participants depuis ses débuts d'une session à l'autre car il y a toujours des membres qui partent et d'autres qui arrivent.

Le nombre de non-résidents varie de 2 à 4 d'une session à l'autre. L'un d'eux a même débuté comme résident mais continue de fréquenter le dojo même s'il est déménagé plus loin.

Ces non-résidents ne sont pas intéressés par les autres infrastructures de Longueuil comme les piscines et les bibliothèques et patinoires. Donc nous partageons notre usage de la salle du dojo avec eux ce qui n'ajoute pas aux coûts d'entretient des lieux. Ils viennent à Longueuil uniquement pour l'aikido.

Nous comprenons que de gros groupes comme pour la natation ou des sports comme le hockey, baseball, football et soccer engendrent des coûts pour la Ville de Longueuil car ils requièrent des installations et une logistique humaine appréciables. Ce n'est pas notre cas.

Les quelques non-résidents nous aident donc à défrayer nos coûts de location de la salle et font baisser le coût par session pour tous les participants.

Avoir à payer pour une carte Longueuil représentant une augmentation d'environ 30% annuellement nous ferait perdre certains d'entre eux. Cette perte d'entrées d'argent ferait monter le coût de la session pour tous les autres participants.

Nous avons considéré répartir le coût des cartes sur l'ensemble des participants mais ceci est aussi injuste d'une certaine façon.